

Compte rendu de séance

Séance du 12 Mars 2018

L'an 2018 et le 12 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes de Dissé sous le Lude sous la présidence de NERON Michel Maire délégué.

Présents : M. NERON Michel, Maire délégué, M. RAVENEAU Michel, Mme BOMPAS Maryvonne, M. YVERNAULT Jean-Louis, Mme LEMONNIER Françoise, M. LEHOUX Guy, Mme HUTEREAU Laurence, M. TRICOT Jean-Paul, M. GUIBERT Jean-Paul, M. CHANTEPIE Michel, M. AMY Jean-Claude, M. BEN KACHOUT Mahmoud, Mme BOUREL Corinne, Mme CHANTOISEAU Françoise, Mme CORBEAU Alexandra, Mme CORBEL Marie-Anne, Mme COUBARD Murielle, Mme DE PUYSEGUR Marie-Adélaïde, M. DECERS Jacky, M. DELANOUE Franck, Mme GENNETAY Annick, M. LE GALLET Jean, Mme LEDRU Rose-Marie, M. LEMOINE Gérard, Mme PENARD Marie-Hélène, M. POUTEAU Jean-Marie, M. RENOU Pascal, Mme TRIOLET Christiane, M. FRIZON Roland, M. CORVAISIER Patrick, Mme THOMAZEAU Ghislène, Mme POTTIER Sonia

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHAUMIN Marie-Line à Mme LEMONNIER Françoise, M. DE NICOLAY Louis-Jean à M. NERON Michel, Mme LEDRU Mylène à M. CHANTEPIE Michel, M. LEGRAND Philippe à M. DELANOUE Franck

Absent(s) : Mme LATOUCHE Béatrice, M. BAILLY Régis, M. DEROUET William, M. FOSSEY Kevin, M. HOUSSEAU Jean Michel, Mme MARCHAND Nathalie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 42
- Présents : 32
- Procurations : 4

Date de la convocation : 05/03/2018

Date d'affichage : 05/03/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 30/03/2018

et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUBARD Murielle

Objet(s) des délibérations

Sommaire

- Petites Cités de Caractère - 2018-054
 - Receveur municipal : indemnité de conseil - 2018-055
 - Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget de l'EAU du Lude - 2018-056
 - Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget de l'EAU de Dissé sous le Lude - 2018-057
 - Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget de l'ASSAINISSEMENT du Lude - 2018-058
 - Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget de l'ASSAINISSEMENT de Dissé sous le Lude - 2018-059
 - Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget du LOTISSEMENT du Lude - 2018-060
 - Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget du LOTISSEMENT de Dissé sous le Lude - 2018-061
 - Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget du CAMPING du Lude - 2018-062
 - Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget de l'ESPACE RONSARD du Lude - 2018-063
 - Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget PRINCIPAL du Lude - 2018-064
 - Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget PRINCIPAL de Dissé sous le Lude - 2018-065
 - Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe de l'EAU - 2018-066
 - Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT du Lude - 2018-067
 - Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT de Dissé sous le Lude - 2018-068
 - Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe du LOTISSEMENT du Lude - 2018-069
 - Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe du LOTISSEMENT de Dissé - 2018-070
 - Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe du CAMPING du Lude - 2018-071
 - Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe de l'ESPACE RONSARD du Lude - 2018-072
 - Approbation Compte Administratif 2017 - Budget Principal du Lude - 2018-073
 - Natura 2000 – 2018-074
-

Préambule

Madame le Maire étant absente pour raison de santé, Monsieur NERON, Maire délégué du Lude, présidera la séance.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal du 2 mars n'est pas approuvé.

Monsieur FRIZON souhaite revenir sur la délibération concernant la convention pour la remise en état de la Jumenterie (2018-046). Il n'est pas stipulé dans le compte rendu que Monsieur de NICOLAY ne prend pas part au vote.

Monsieur FRIZON souhaite que cette délibération soit revotée à bulletin secret lors du prochain conseil car il y a un vice de forme.

Monsieur NERON propose de débattre sur ce sujet lors du prochain conseil.

Délibérations

Petites Cités de Caractère

réf : 2018-054

La commune étant adhérente à l'association des Petites Cités de Caractère, elle peut faire entendre sa voix lors des assemblées générales par l'intermédiaire de ses délégués.

Le conseil municipal doit donc nommer des délégués pour :

- L'assemblée générale départementale : le Maire + deux délégués titulaires
- L'assemblée générale régionale : le Maire + un délégué titulaire et deux suppléants
- L'assemblée générale nationale : le Maire ou un délégué

Le conseil est amené à nommer ses représentants.

Après avoir voté à main levée, le conseil décide de nommer ses représentants de la façon suivante :

- L'Assemblée Générale départementale :
 - o Madame LATOUCHE Béatrice, Maire
 - o Pour le premier poste de délégué titulaire, ne se présente que Monsieur YVERNAULT. Il est élu à l'unanimité. Pour le second poste, Madame BOMPAS et Monsieur FRIZON se présentent. Le résultat est le suivant : 4 votes pour Monsieur FRIZON et 32 pour Madame BOMPAS

– L'Assemblée Générale régionale :

- o Madame LATOUCHE Béatrice, Maire
- o Monsieur Jean-Louis YVERNAULT, délégué titulaire
- o Madame BOMPAS Maryvonne et Monsieur FRIZON Roland, suppléants

– L'Assemblée Générale nationale :

- o Madame LATOUCHE Béatrice, Maire

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Receveur municipal : indemnité de conseil

réf : 2018-055

Suite à la création de la commune nouvelle, le receveur demande au conseil municipal de délibérer sur son indemnité de conseil.

Pour mémoire, la commune du Lude avait décidé le 23 octobre 2017 d'attribuer 80 % du montant annuel maximum.

Le conseil municipal est amené à se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil décident d'attribuer 80 % du montant annuel maximum.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget de l'EAU du Lude

réf : 2018-056

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte Administratif établi par la commune est conforme au Compte de gestion.

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 5 février dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte gestion établie par le Trésorier Municipal de la Flèche. Ils précisent que le compte administratif établi par la commune est bien conforme au compte de Gestion établi par le Trésor Public.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget de l'EAU de Dissé sous le Lude
réf : 2018-057**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte Administratif établi par la commune est conforme au Compte de gestion.

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 5 février dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte gestion établie par le Trésorier Municipal de la Flèche. Ils précisent que le compte administratif établi par la commune est bien conforme au compte de Gestion établi par le Trésor Public.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget de l'ASSAINISSEMENT du Lude
réf : 2018-058**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte Administratif établi par la commune est conforme au Compte de gestion.

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 5 février dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte gestion établie par le Trésorier Municipal de la Flèche. Ils précisent que le compte administratif établi par la commune est bien conforme au compte de Gestion établi par le Trésor Public.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget de l'ASSAINISSEMENT de Dissé sous le Lude
réf : 2018-059

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte Administratif établi par la commune est conforme au Compte de gestion.

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 5 février dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte gestion établie par le Trésorier Municipal de la Flèche. Ils précisent que le compte administratif établi par la commune est bien conforme au compte de Gestion établi par le Trésor Public.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget du LOTISSEMENT du Lude
réf : 2018-060

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte Administratif établi par la commune est conforme au Compte de gestion.

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 5 février dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte gestion établie par le Trésorier Municipal de la Flèche. Ils précisent que le compte administratif établi par la commune est bien conforme au compte de Gestion établi par le Trésor Public.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget du LOTISSEMENT de Dissé sous le Lude
réf : 2018-061

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte Administratif établi par la commune est conforme au Compte de gestion.

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 5 février dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte gestion établie par le Trésorier Municipal de la Flèche. Ils précisent que le compte administratif établi par la commune est bien conforme au compte de Gestion établi par le Trésor Public.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget du CAMPING du Lude
réf : 2018-062**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte Administratif établi par la commune est conforme au Compte de gestion.

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 5 février dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte gestion établie par le Trésorier Municipal de la Flèche. Ils précisent que le compte administratif établi par la commune est bien conforme au compte de Gestion établi par le Trésor Public.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget de l'ESPACE RONSARD du Lude
réf : 2018-063**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte Administratif établi par la commune est conforme au Compte de gestion.

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 5 février dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte gestion établie par le Trésorier Municipal de la Flèche. Ils précisent que le compte administratif établi par la commune est bien conforme au compte de Gestion établi par le Trésor Public.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget PRINCIPAL du Lude
réf : 2018-064**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte Administratif établi par la commune est conforme au Compte de gestion.

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 5 février dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte gestion établie par le Trésorier Municipal de la Flèche. Ils précisent que le compte administratif établi par la commune est bien conforme au compte de Gestion établi par le Trésor Public.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation Compte de Gestion 2017 - Budget PRINCIPAL de Dissé sous le Lude
réf : 2018-065**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Trésorier de La Flèche, et que le compte Administratif établi par la commune est conforme au Compte de gestion.

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 5 février dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte gestion établie par le Trésorier Municipal de la Flèche. Ils précisent que le compte administratif établi par la commune est bien conforme au compte de Gestion établi par le Trésor Public.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe de l'EAU
réf : 2018-066

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 Mai dernier,
 Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 – Budget de l'EAU du Lude comme suit :

Exécution du budget d'eau potable 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	631 840,69	79 310,00
Total dépenses de la section de fonctionnement	631 840,69	107 653,01
Déficit 2017		-28 342,38
Excédent antérieur reporté		502 740,69
Excédent global de fonctionnement		474 398,31
Total recettes de la section d'investissement	417 102,19	185 100,97
Total dépenses de la section d'investissement	417 102,19	198 267,97
Déficit 2017		-13 167,00
Excédent antérieur reporté		96 645,03
Reste à réaliser en dépenses		83 068,00
Reste à réaliser en recettes		0
Déficit des restes à réaliser		-83 068,00
Excédent d'investissement disponible		410,03

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 – Budget de l'EAU de Dissé sous le Lude comme suit :

Exécution du budget d'eau potable 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	98 824,72	20 088,20
Total dépenses de la section de fonctionnement	98 824,72	10 266,30
Excédent 2017		9 821,90
Excédent des antérieur reporté		79 736,38
Excédent global de fonctionnement		89 558,28
Total recettes de la section d'investissement	115 490,75	5 040,63
Total dépenses de la section d'investissement	115 490,75	1 088,34
Excédent 2017		3 952,29
Excédent antérieur reporté		27 666,03
Reste à réaliser en dépenses		0
Reste à réaliser en recettes		0
Déficit des restes à réaliser		0
Excédent d'investissement disponible		31 618,32

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 consolidé - Budget de l'EAU de la commune nouvelle du Lude comme suit :

Exécution du budget d'eau potable 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	730 665,41	89 576,30
Total dépenses de la section de fonctionnement	730 665,41	117 919,31
Déficit 2017		-18 520,48
Excédent antérieur reporté		582 477,07
Excédent global de fonctionnement		563 956,59
Total recettes de la section d'investissement	532 592,94	190 141,60
Total dépenses de la section d'investissement	532 592,94	199 356,31
Déficit 2017		-9 214,71
Excédent antérieur reporté		124 311,06
Reste à réaliser en dépenses		83 068,00
Reste à réaliser en recettes		0
Déficit des restes à réaliser		-83 068,00
Excédent d'investissement disponible		32 028,35

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT du Lude

réf : 2018-067

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 Mai dernier,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 – Budget de l'ASSAINISSEMENT du Lude comme suit :

Exécution du budget assainissement 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	472 575,00	515 964,00
Total dépenses de la section de fonctionnement	472 575,00	453 801,19
Excédent 2017		62 162,81
Excédent antérieur reporté		31 569,57
Excédent global de fonctionnement		93 732,38
Total recettes de la section d'investissement	788 373,78	251 931,75
Total dépenses de la section d'investissement	788 373,78	281 467,90
Déficit 2017		-29 536,15
Excédent antérieur reporté		381 067,98
Reste à réaliser en dépenses		103 044,19
Reste à réaliser en recettes		67 405,80
Déficit des restes à réaliser		-35 638,39
Excédent d'investissement disponible		315 893,44

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT de Dissé sous le Lude
réf : 2018-068

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-I et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 Mai dernier,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 – Budget de l'ASSAINISSEMENT de Dissé sous le Lude comme suit :

Exécution du budget assainissement 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	15 325,94	9 152,77
Total dépenses de la section de fonctionnement	15 325,94	12 870,89
Déficit 2017		-3 718,12
Excédent antérieur reporté		1 703 ,79
Déficit global de fonctionnement		-2 014,33
Total recettes de la section d'investissement	35 939,77	4 125,94
Total dépenses de la section d'investissement	35 939,77	1 552,06
Excédent 2017		2 573,88
Excédent antérieur reporté		31 813,83
Reste à réaliser en dépenses		0
Reste à réaliser en recettes		0
Déficit des restes à réaliser		0
Excédent d'investissement disponible		34 387,71

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le Budget de l'ASSAINISSEMENT de Dissé sous le Lude.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe du LOTISSEMENT du Lude
réf : 2018-069**

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 Mai dernier,
Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 – Budget du LOTISSEMENT du Lude comme suit :

Exécution du budget lotissement 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	27 385,86	1 638,11
Total dépenses de la section de fonctionnement	27 385,86	1 638,11
Excédent 2017		0
Excédent antérieur reporté		6 625,86
Excédent global de fonctionnement		6 625,86
Total recettes de la section d'investissement	2 270,00	1 638,11
Total dépenses de la section d'investissement	2 270,00	1 638,11
Excédent 2017		0

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte administratif du budget annexe du LOTISSEMENT.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe du LOTISSEMENT de Dissé
réf : 2018-070**

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 Mai dernier,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 – Budget du LOTISSEMENT de Dissé sous le Lude comme suit :

Exécution du budget lotissement 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	214 685,83	47 685,83
Total dépenses de la section de fonctionnement	214 685,83	47 685,83
Excédent 2017		0
Excédent antérieur reporté		0
Excédent global de fonctionnement		0
Total recettes de la section d'investissement	214 685,83	47 685,83
Total dépenses de la section d'investissement	214 685,83	47 685,83
Excédent 2017		0

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

**Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe du CAMPING du Lude
réf : 2018-071**

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 Mai dernier,

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 – Budget du CAMPING comme suit :

Exécution du budget camping 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	213 171,65	169 889,88
Total dépenses de la section de fonctionnement	213 171,65	169 889,88
Résultat 2017		0
Déficit antérieur reporté		-662,61
Déficit global de fonctionnement		-662,61
Total recettes de la section d'investissement	224 861,20	36 707,79
Total dépenses de la section d'investissement	224 861,20	69 721,30
Déficit 2017		- 33 013,51
Excédent antérieur reporté		4 682,16
Reste à réaliser en dépenses		17 666,48
Reste à réaliser en recettes		0
Déficit des restes à réaliser		17 666,48
Besoin de financement de la section d'investissement		45 997,83

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte administratif 2017 – Budget du CAMPING.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte Administratif 2017 - Budget annexe de l'ESPACE RONSARD du Lude
réf : 2018-072

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 Mai dernier,
Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 – Budget de l'ESPACE RONSARD comme suit :

Exécution du budget Espace Ronsard 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	235 019.91	160 748,20
Total dépenses de la section de fonctionnement	235 019.91	160 748,20
Résultat 2017		0
Excédent antérieur reporté		0
Excédent global de fonctionnement		0
Total recettes de la section d'investissement	114 730,22	86 406,17
Total dépenses de la section d'investissement	114 730,22	104 947,63
Déficit 2017		-18 541,46
Excédent antérieur reporté		7 300,31
Reste à réaliser en dépenses		3 893,64
Reste à réaliser en recettes		0
Déficit des restes à réaliser		-3 893,64
Besoin de financement de la section d'investissement		15 134,79

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte administratif 2017 – Budget de l'ESPACE RONSARD.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation Compte Administratif 2017 - Budget Principal du Lude
réf : 2018-073

Vu le Code Générale des Collectivité Territoriale et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L2321 et suivants,

Vu la présentation faite lors de la commission finances du 30 Mai dernier,
Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 – Budget principal du Lude comme suit :

Exécution du budget principal 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	6 256 371,37	4 933 376,06
Total dépenses de la section de fonctionnement	6 256 371,37	4 506 635,08
Excédent 2017		426 740,98
Excédent antérieur reporté		1 698 155,23
Excédent global de fonctionnement		2 124 896,21
Total recettes de la section d'investissement	4 183 633,55	2 365 750,17
Total dépenses de la section d'investissement	4 183 633,55	1 783 500,59
Excédent 2017		582 249,58
Déficit antérieur reporté		-300 558,25
Reste à réaliser en dépenses		128 262,74
Reste à réaliser en recettes		642 185,94
Excédent des restes à réaliser		513 923,20
Excédent d'investissement disponible		795 614,53

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 – Budget PRINCIPAL de Dissé sous le Lude comme suit :

Exécution du budget principal 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	691 167,05	439 519,92
Total dépenses de la section de fonctionnement	691 167,05	344 620,14
Excédent 2017		94 899,78
Excédent antérieur reporté		343 733,05
Excédent global de fonctionnement		438 632,83
Total recettes de la section d'investissement	474 506,39	101 435,17
Total dépenses de la section d'investissement	474 506,39	61 976,30
Excédent 2017		39 458,87
Déficit antérieur reporté		- 75 650,52
Reste à réaliser en dépenses		27 639,17
Reste à réaliser en recettes		0
Déficit des restes à réaliser		27 639,17
Besoin de financement de l'investissement		- 63 830,82

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017 consolidé - Budget PRINCIPAL de la commune nouvelle comme suit :

Exécution du budget principal 2017	Prévu 2017	Exécuté 2017
Total recettes de la section de fonctionnement	6 947 538,42	5 372 895,98
Total dépenses de la section de fonctionnement	6 947 538,42	4 851 255,22
Excédent 2017		521 640,76
Excédent antérieur reporté		2 041 968,42
Excédent global de fonctionnement		2 563 609,18
Total recettes de la section d'investissement	4 658 139,94	2 467 185,34
Total dépenses de la section d'investissement	4 658 139,94	1 845 476,89
Excédent 2017		621 708,45
Déficit antérieur reporté		-376 208,77
Reste à réaliser en dépenses		155 901,91
Reste à réaliser en recettes		642 185,94
Excédent des restes à réaliser		541 562,37
Excédent d'investissement disponible		731 783,71

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le compte administratif 2017 consolidé - Budget PRINCIPAL de la commune nouvelle.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Natura 2000
réf : 2018-074

Le Périmètre Natura 2000 de la vallée du Loir a été modifié comme présenté sur le plan joint.

Le conseil est amené à se prononcer.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuvent le périmètre modifié de Natura 2000.

A l'unanimité (pour : 36 contre : 0 abstentions : 0)

Questions de la minorité :

Madame le Maire, les élus de la minorité municipale souhaitent vous interroger sur les points suivants :

- Avez-vous des nouvelles sur le remplacement de Mme BADET, Directrice de l'hôpital et du Dr MENAGE ?

[Madame BOMPAS prend la parole.](#)

L'Hôpital du Lude a annoncé que le contrat de Madame Badet prend fin au 31 mars prochain.

L'ARS propose un poste en intérim pour l'Hôpital du Lude avec le Directeur du Bailleul. Le Conseil de Surveillance s'oppose formellement à cette proposition car il ne sera pas présent sur le site. Il regrette le fait que Madame Badet quitte le poste car elle a beaucoup œuvré pour le développement de l'Hôpital du Lude et laisse derrière elle une très bonne gestion, un budget étant équilibré à ce jour.

Le conseil de surveillance n'a pas de nouvelles concernant le docteur MENAGE.

- **Allez-vous initier la création de nouveaux emplacements de stationnement comme évoqué lors du précédent conseil ?**

Monsieur TRICOT précise qu'il s'agit des arrêts minutes. Il abordera ce sujet lors de la prochaine commission voirie. Il suggère d'en installer deux dans la Grande Rue.

Monsieur FRIZON propose un emplacement en prolongement de celui existant rue de l'Image (en face de la boulangerie de Monsieur VIDIS).

Monsieur NERON en propose un en face du bar « Le Nemrod » le long de la Mairie.

- **Pouvez-vous nous donner plus de renseignements concernant une éventuelle reprise des bâtiments 2 ,3 et 4 de l'usine CANDIA ?**

Monsieur NERON répond que la commune ne sait rien de plus pour le moment. Hormis le fait que la Communauté de Communes Sud Sarthe se porte acquéreur du terrain.

- **Pouvez-vous nous indiquer où en est la vente des locaux de la MJC ?**

Les futurs acquéreurs ont changé d'architecte. Ils sont en phase de finalisation du projet pour obtenir le financement.

- **Nous sommes dans une période de clarification des compétences entre commune et intercommunalité. La piscine utilisée par les habitants des communes environnantes et notamment les écoles, devrait être de compétence intercommunale comme nombre de piscines du département et comme le recommande l'AMF. Nous souhaitons un vote sur cette question de manière à faire remonter cette demande auprès de notre intercommunalité.**

Monsieur NERON répond que cela doit se faire dans le cadre des équipements et structures. Il faudra finaliser le projet du territoire. Il propose qu'une délibération soit prise au moment du vote du Budget Primitif.

- **Suite au dernier Conseil Municipal concernant la convention pour le chantier de la rénovation de la Jumenterie, les membres de la minorité désirent être informés du nombre d'heures effectuées au débroussaillage et nettoyage des abords de la Jumenterie par les services techniques quand ceux-ci auront terminés les interventions.**

Oui quelques heures seront prévues mais une estimation est difficile à prévoir à ce jour.

- Des habitants de la rue Alfred de Musset et du Boulevard G. Sand ont eu des coupures électriques (entre 2h et 8h le matin) au mois d'octobre 2017 pendant 14 nuits. Ils ont changé leurs différentiels pour un montant de 150€ mais ce souci ne venait pas de chez eux. EDF est intervenu et le problème a disparu.

Cette question a été posée à Mr TRICOT mais la réponse apportée ne paraît pas satisfaisante pour les Ludois qui ont eu à dépenser une somme qui leur semble injustifiée.

C'est à l'électricien de connaître si le changement du différentiel est nécessaire ou non. La commune n'a pas demandé d'intervention chez les particuliers pour cela. Le souci doit être vu avec EDF directement.

Madame THOMAZEAU Ghislène souhaite savoir pourquoi les arbres de l'Avenue de Talhouët ne sont pas taillés ?

Monsieur TRICOT répond qu'il allait se renseigner.

Séance levée à : 22 : 30

En mairie, le 29/03/2018
Le Maire

Béatrice LATOUCHE

